

664 Renvoi complexe « voir » - Vedette de nom (NR)

Premier indicateur

Non défini
 ␣ Non défini

Second indicateur

Non défini
 ␣ Non défini

Codes de sous-zones

‡a Texte explicatif (R)
 ‡b Vedette d'arrivée du renvoi (R)
 ‡t Titre d'arrivée du renvoi (R)

‡6 Liaison (NR)
 ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme le *texte explicatif* et les *vedettes d'arrivée du renvoi* qui sont nécessaires en présence de liaisons entre une vedette de nom non établie et une ou plusieurs vedettes de nom établies qui ne peuvent pas être précisées convenablement par des renvois simples produits à partir de zones 4XX Rappel de renvoi 'voir'. Il faut utiliser cette zone seulement dans les notices de renvoi avec rappel des vedettes de nom.

La zone 1XX de la notice renferme la vedette de nom non établie de départ du renvoi. La zone 664 contient le texte explicatif du renvoi voir et les vedettes établies d'arrivée du renvoi. La vedette non établie contenue dans la zone 1XX fait également l'objet d'un rappel dans une zone 4XX dans chaque notice des vedettes établies d'arrivée du renvoi mentionnées dans la zone 664. La sous-zone ‡w/3 (Affichage du renvoi) dans chacune des zones 4XX renferme le code «b» (Aucun renvoi n'est produit, zone 664 utilisée). Le code «b» précise qu'on devrait supprimer la production d'un renvoi simple à partir de la zone 4XX.

On peut établir un renvoi à partir des zones 1XX et 664 de la notice. Une expression d'instruction de renvoi est incorporée dans le texte de la sous-zone ‡a. La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme des exemples d'affichages de renvois complexes.

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur sont non définies; chacune contient un blanc (␣).

■ CODES DE SOUS-ZONES

‡a – Texte explicatif

La sous-zone ‡a contient le texte explicatif du renvoi voir. Le texte comprend une expression d'instruction de renvoi telle que *voir:* ou *rechercher sous:*.

‡b – Vedette d'arrivée du renvoi

La sous-zone ‡b renferme la vedette établie vers laquelle on effectue un renvoi à partir de la vedette dans la zone 1XX de la notice. À l'exception de la sous-zone ‡t, il ne faut pas entrer les sous-éléments des vedettes d'arrivée du renvoi dans des sous-zones distinctes. Chaque vedette d'arrivée du renvoi est entrée dans une sous-zone ‡b distincte.

‡t – Titre d'arrivée du renvoi

La sous-zone ‡t renferme la partie du titre de la vedette de nom/titre d'arrivée du renvoi. Chaque titre d'arrivée d'un renvoi sous une seule vedette de nom est entré dans une sous-zone ‡t distincte.

008/09 c *[notice de renvoi avec rappel]*

100 1‡aReger, Max,‡d1873-1916.‡tDies irae

664 ‡‡aPour ce mouvement inclus dans le Requiem inachevé du compositeur, rechercher sous‡bReger, Max, 1873-1916.‡tRequiem (Messe)

008/09 a *[notice de vedette établie]*

100 1‡aReger, Max,‡d1873-1916.‡tRequiem (Messe)

400 1‡wnnnb‡aReger, Max,‡d1873-1916.‡tDies irae

008/09 c *[notice de renvoi avec rappel]*

100 1‡aMahfouz, Naguib

664 ‡‡arechercher sous‡bMahfuz, Najib, 1882-‡bMahfuz, Najib, 1912-

008/09 a *[notice de vedette établie]*

100 1‡aMahfuz, Najib,‡d1882-

400 1‡wnnnb‡aMahfouz, Naguib

008/09 a *[notice de vedette établie]*

100 1‡aMahfuz, Najib,‡d1912-

400 1‡wnnnb‡aMahfouz, Naguib

‡6 – Liaison**‡8 – Numéro de liaison de zone et de séquence**

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES**Zones des notices de renvoi**

Les notices de renvoi doivent contenir un Guide, un Répertoire et les zones suivantes de longueur variable : 001 (Numéro de contrôle), 003 (Identité du numéro de contrôle) 005 (Date/heure de la dernière transaction), 008 (Éléments de données de longueur fixe), 040 (Source du catalogage) et 1XX (Vedette).

Ponctuation et espacement

Les conventions sur la ponctuation et l'espacement décrites dans les sections *Renseignements généraux* des vedettes de nom s'appliquent également aux sous-zones Vedette (‡b) et Titre (‡t) dans la zone 664. Il n'y a pas de point à la fin de la zone 664, à moins que le dernier mot de la zone soit une abréviation, une initiale ou une lettre, ou une donnée se terminant par un signe de ponctuation.